

RAPPORT D'ESSAI Nº: FRAJ15002122BI

Date d'édition : 17/11/2015

A l'attention de : Sylvie BOSSE DICKSON SAINT CLAIR SARL 415 AVENUE DE SAVOIE SAINT CLAIR DE LA TOUR 38357 LA TOUR DU PIN CEDEX FRANCE

Nº Rapport d'essai : FRAJ15002122BI

Votre référence: 2015-CHL-1107 / JET TEX DECO PEARL

Date de démarrage des essais : 29/10/2015

Demande:

Essais demandés	Norme	Résultats	Fin d'analyse le
Sécurité des jouets - Partie 3 : Migration de certains	NF EN 71-3:2013 + A1:2014	С	17/11/2015
éléments (*)			

Légende :

C : Conforme - NC : Non Conforme - S : Satisfaisant - NS : Non Satisfaisant - NA : Non applicable - '-' : Se référer au corps du rapport - EC : En cours

Commentaire: -



Accreditation No. 1-1296 Portée disponible sur www.cofrac.fr

Les essais accrédités Cofrac sont identifiés par une *

Samuel CATHERINE

Superviseur des essais du laboratoire jouets et bazar



Le présent rapport a été établi sur la seule base des instructions, informations, documents et échantillons que vous nous avez fournis sous votre seule responsabilité. Les résultats et observations figurant dans ce rapport sont valables uniquement pour les échantillons soumis à Intertek France. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot.

Le présent rapport n'a pas pour objet de recommander des actions particulières. Il se limite à établir la conformité ou la non-conformité de l'échantillon que vous nous avez présenté par rapport aux normes applicables ou à votre cahier des charges. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Intertek n'est soumise à aucune obligation de queique nature que ce soit à l'égard des tiers au contrat la liant à son client et elle dégage toute responsabilité envers ces tiers à raison du présent rapport.

Intertek n'est soumise à aucune obligation de queique nature que ce soit a l'égard des conditions générales et particulières du contrat régisant leurs relations et, notamment, des dispositions de la clause limitative de responsabilité figurant à l'article 4.2 des conditions générales. En dehors de ce cadre contractuel, Intertek n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit.